

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

RAPPEL

Les règlements soumis au permis d'organisation de la FFSA doivent notamment comporter :

- *1 plan de situation.*
- *1 plan détaillé du parcours avec indication de la ligne départ et la ligne d'arrivée.*
- *Emplacements des postes de commissaires.*
- *Dispositifs sécurité, radio.*
- *Emplacements des parcs.*
- *La date limite des engagements.*
- *Le montant des droits d'engagements.*
- *L'indication d'une publicité obligatoire et/ou optionnelle.*
- *Le détail des prix ainsi que le montant total des prix.*
- *La liste complète des officiels accompagnée de leur accord écrit.*
- *L'emplacement des différents parcs fermés (départ et arrivée).*
- *Le nombre de montée (s) ou manche(s).*
- *Les modalités de retour au départ pour les courses de côte.*
- *L'emplacement des permanences et leur numéro de téléphone.*
- *L'emplacement des tableaux d'affichage.*

Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.

Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BOCAGE

Organise le **7 août 2022** avec le concours du **SAINT-LO AUTO CLUB**

Une compétition automobile **régionale** dénommée :

17^{ème} COURSE DE COTE HERENGUERVILLE – QUETTREVILLE SUR SIENNE

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne (coef 1)

Le championnat de Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie

Le Challenge des Sponsors de l'A.S.A. du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie** sous le numéro **33** en date du **17 mai 2022**, et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro **361** en date du **17 mai 2022**.

Organisateur technique

Nom : LEVILLY François en qualité de président du Saint-Lô Auto Club

Adresse : 1, La Chevalerie 50570 MARIGNY LE LOZON

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme QUERU Sylvie	Licence n° 14919
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme LENGLINE Virginie	Licence n° 192460
	M. JOSSE Jean-Denis	Licence n° 34725
Directeur de Course	M. LEREDDE Philippe	Licence n° 8465
Directeur de Course Adjoint	M. FRANCOISE Jackie	Licence n° 115323
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. QUERU William	Licence n° 14922
Chargé de la mise en place des moyens	M. NOUET Ludovic	
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme LE MASLE Danielle	Licence n° 1087
Chargé des Commissaires de route	M. LAMOUREUX Stéphane	Licence n° 48978
Chronométreurs	M. HAREL Hervé	Licence n° 230034

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 2 août à 00 heures (cachet de La Poste faisant foi)**.

Publication de la liste des engagés le **jeudi 4 août à 19 heures**.

Vérifications administratives le **6 août de 17 heures 30 à 19 heures, et le 7 août de 7 heures 30 à 9 heures**.

Vérifications techniques le **6 août de 17 heures 30 à 19 heures, et le 7 août de 7 heures 30 à 9 heures 15**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **7 août à 9 heures 30**.

Briefing des commissaires le **7 août à 8 heures**

Essais non chronométrés le **7 août de 8 heures 30 à 9 heures 30**.

Essais chronométrés le **7 août de 9 heures 45 à 11 heures**.

Briefing des pilotes le **7 août à 11 heures 15**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **7 août à 11 heures 15**.

Course

- 1^{ère} montée le **7 août** à partir de **11 heures 30**
- 2^{ème} montée le **7 août** à partir de **14 heures**.
- 3^{ème} montée le **7 août** à l'issue de la 2^{ème} montée.
- 3^{ème} montée le **7 août** à l'issue de la 3^{ème} montée (sous réserve).

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **20 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le **7 août à 19 heures environ**.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **7 août à 8 heures 45**.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **6 août de 17 heures 30 à 19 heures, et le 7 août de 7 heures 30 à 9 heures, lieu-dit « Vadet » sur la D578.**

Vérifications techniques le **6 août de 17 heures 30 à 19 heures, et le 7 août de 7 heures 30 à 9 heures 15, lieu-dit « Vadet » sur la D578.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage GALLOT AUTOMOBILE, 32 Rue du Docteur Pigaux, 50590 MONTMARTIN SUR MER.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **7 août de 7 heures 30 à 9 heures 15.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **7 août à 8 heures 45.**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**LAISNEY Mylène 9 le village Heleine
50570 CAMETOURS
Tél 0675677395
ou par email st-lo.auto-club@outlook.fr**

jusqu'au **mardi 2 août à 00 heures (cachet de La Poste faisant foi).**

Les droits d'engagement sont fixés à **220 €**, réduits à **110 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **45**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : **néant.**

Publicité optionnelle : **néant.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de **HERENGUERVILLE – QUETTREVILLE SUR SIENNE** a le parcours suivant (**voir plan**).

La course se déroulera en **4** montées (**4^{ème} montée sous réserve**).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D578

Arrivée : **sur la Route des Loges**

Pente moyenne : **4%**

Longueur du parcours : **1200 mètres**

Modalités de retour au départ : par le parcours de la course

Parc de départ : **D578**

Parc d'arrivée : **Route des Loges**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **sur la D578**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés **sur la D578**

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **15 heures le 6 août 2022.**

Les remorques devront être garées **au parc concurrent.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **sur la D578**.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **sur la D578**
- pendant les essais et la course au parc départ **sur la D578**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée **sur la D578**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanences se tiendra :

Lieu **PC course de 8 heures à 18 heures**.

Téléphone permanence n° **0675677395**.

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **QUETTREVILLE SUR SIENNE** Téléphone n° **18**.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu **sur la D578 au départ le 7 août à 11 heures 15**.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores**.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture **non autorisé**.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- ...

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

- **Aux trois premiers au scratch série A**
- **Aux trois premiers au scratch sérié B**
- **Aux premiers de groupe et de classe**
- **A un commissaire de piste désigné par tirage au sort.**

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

La remise des prix se déroulera le **7 août 2022 vers 19 heures.**